

Sécurité de la vieillesse

Je ne sais où j'en suis au point de vue temps de parole monsieur l'Orateur, mais vous semblez vous agiter un peu. Ai-je dépassé mon temps de parole? Je ne voudrais décevoir aucun de mes collègues qui sont visiblement fascinés par mon exposé. Je n'ai pas eu le temps de préparer un discours bref et c'est pourquoi j'en fais un long.

J'aimerais parler d'une autre question que j'ai précédemment abordée. Il s'agit de la nécessité pour le gouvernement de surveiller étroitement les régimes de pension des entreprises privées. Environ \$11 milliards appartenant à des employés sont aux mains de ces différents régimes privés de retraite. Il s'agit de régimes où les cotisations des employeurs et des employés sont versées à une caisse généralement gérée par les employeurs. Ces caisses sont généralement bien gérées pour le compte des employeurs mais chaque entreprise a la totale maîtrise des politiques d'investissements de son régime de pension. Cela signifie qu'elle peut se financer à l'aide de caisses de retraite à un taux d'intérêt de 1 ou de 2 p. 100. Les régimes ne produisent donc pas les bénéfices qu'ils devraient faire si les représentants des employés avaient voie au chapitre en matière de politique d'investissement. Étant donné qu'il s'agit de leur argent ils devraient pouvoir gérer ces régimes. Un nombre excessif de régimes de retraite étaient financés pour une période déterminée. C'était le cas avec les chemins de fer mais plusieurs de ces régimes ont été modifiés.

Je me suis récemment adressé à un homme qui faisait le piquet de grève en face de Seagrams à New Westminster. Il est maintenant à la retraite, après avoir passé 20 ans à l'emploi de cette entreprise. Le régime de pension auquel il avait cotisé lui fournissait la somme misérable de \$84 par mois. Seagrams a un régime de retraite et refuse de dévoiler ne serait-ce qu'une copie de l'accord de fiducie, à ses employés. En fait notre législation n'y oblige pas les entreprises. En d'autres termes, une entreprise perçoit les cotisations de ses employés sans que ceux-ci puissent connaître l'accord de fiducie.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je croyais avoir droit à 40 minutes pour cette péroraison. Si ce signe de tête de votre part veut dire oui, je vais poursuivre.

M. l'Orateur adjoint: Si je puis répondre au député: oui, et il les a employées.

M. Rose: Non.

Des voix: Règlement!

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je ne douterai jamais de votre compétence à mesurer le temps, mais je vous assure que je pourrais terminer en deux minutes. Pourrait-on me les accorder?

M. l'Orateur adjoint: Le député demande quelques minutes pour terminer ses remarques. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec

[M. Rose.]

la plus grande patience et le plus grand intérêt les discours qui ont été prononcés depuis hier, au cours du débat de la 3^e lecture de ce bill.

S'il y a eu, au cours de ce débat, des contributions fort intéressantes, je dois dire par ailleurs que certaines contributions tiennent de la démagogie pure et simple, plutôt que de constituer des contributions constructives à l'examen d'un projet de loi aussi important que celui dont la Chambre est actuellement saisie.

Il s'agit d'un projet de loi qui a été étudié par tous les partis, qui a franchi les étapes de la 1^{ère} et de la 2^e lecture, et qui a été examiné par un comité de la Chambre qui a fait rapport. Durant l'examen de ce projet de loi en comité, nous avons obtenu l'assentiment de tous les partis pour procéder rapidement à son étude et obtenir qu'il soit présenté de nouveau à la Chambre le plus tôt possible.

L'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie) déclarait au comité et je cite:

[Traduction]

Je désire et je propose que nous adoptions le projet de loi.

[Français]

Il a indiqué qu'il avait certaines réserves à faire, mais il disait, et je cite:

[Traduction]

Si la plupart des députés sont disposés à faire aboutir le bill à l'étude, ce serait à mon sens une proposition utile. En dépit du sens littéral du mot «Parlement», il y a des moments où nous agissons davantage dans l'intérêt de notre circonscription en accélérant une mesure législative; bien que celle-ci ne soit pas de premier ordre, c'est la meilleure que nous ayons pour l'instant. Nous espérons avoir quelque chose de mieux un jour. A mon avis, nous sommes disposés à voter pour la mesure.

Son parti a examiné la mesure législative, en a traité au comité et a appuyé la mesure au comité. On peut en dire autant du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a parlé au nom de son parti. Il a déclaré au comité:

Je veux que le rapport revienne à la Chambre aussitôt que possible.

Puis le député de Bellechasse (M. Lambert), représentant le Crédit social, a déclaré, comme en fait foi la page 1:37 des délibérations du comité:

Nous voulons que le rapport soit soumis à la Chambre le plus tôt possible pour répondre au vœu de l'honorable ministre.

[Français]

Qu'a-t-on alors dit? On a entendu l'opinion, à la Chambre, des représentants des trois autres partis. Tous disaient: On préférerait avoir un bill meilleur, plus généreux, mais pour le moment, c'est ce qu'on peut obtenir de mieux. Procédons le plus vite possible, adoptons le projet de loi de façon que les personnes âgées puissent obtenir leur augmentation de pension le plus vite possible.

Que s'est-il passé depuis? Plusieurs amendements ont été présentés par le Crédit social, et tous ont été déclarés irrecevables.

Qu'est-ce qu'on a dit? On est revenu à la Chambre, au stade de la 3^e lecture, et on a recommencé le jeu auquel on s'était livré au comité. On a présenté le même genre d'amendements, et je dirais même des amendements encore plus irresponsables que ceux qui ont été présentés au comité. Tous ces amendements, monsieur le président, ont également été rejetés pour les mêmes raisons évidentes.

En désespoir de cause, il semblerait, selon les indications du député de Champlain (M. Matte), que le Parti Crédit social du Canada s'est trouvé un porte-parole non officiel pour présenter à la Chambre un amendement qui se lit ainsi: